

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

TELTRONIC, S.A.U.
CIF/NIF : A-50035518
Polígono Malpica, C/ F Oeste
50016 Saragosse (Espagne)
Téléphone : +34 902 41 80 16
Fax : +34 976 46 57 20
E-mail : cial@teltronic.es
Internet : www.teltronic.es

En qualité de fabricant de :

Produit : RTP Series
Modèle : RCC-3000 System
Code : C090015
Type : Système de console de contrôle embarqué
Marque : TELTRONIC
Configuration : 1.01.01.01.xx

DÉCLARE sous sa seule responsabilité que l'équipement susmentionné est conforme aux exigences essentielles et aux autres exigences pertinentes des directives suivantes de l'Union européenne :

Directive 2014/30/UE, concernant la compatibilité électromagnétique (CEM)

Directive 2011/65/UE et son amendement 2015/863, tous deux concernant la limitation de l'utilisation de substances dangereuses (RoHS)

Les normes suivantes ont été appliquées conformément aux directives susmentionnées :

Compatibilité électromagnétique (CEM) : EN 50121-3-2:2016 / A1:2019

Applications ferroviaires ; Matériel roulant ; Équipement électronique ⁽¹⁾ : EN 50155:2021

(1) Voir l'annexe à la page 2.

Limitation de l'utilisation de substances dangereuses (RoHS) : EN IEC 63000:2018

Organisme notifié responsable de l'évaluation de la conformité aux exigences essentielles de la directive CEM 2014/30/UE et de la délivrance du certificat d'examen UE de type pour l'équipement mentionné ci-dessus :

ALTER TECHNOLOGY TÜV NORD S.A.U. (NB No. 2031)

Numéro de certificat d'examen UE de type : ATN-CER-0042-0199 2025 Ed. 1

Saragosse, Espagne, Juillet 2025



Au nom de TELTRONIC S.A.U.
Alfredo Calderón Samitier
Directeur R&D

ANNEXE A LA DECLARATION DE CONFORMITE

LISTE DES TESTS EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À LA NORME EN 50155:2021, CLAUSE 13.3.1				
	TEST	TYPE ⁽²⁾	SOUS-CLAUSE DE TEST	SOUS-CLAUSE D'EXIGENCE
1	Inspection visuelle	M	13.4.1	4.1
2	Test fonctionnel	M	13.4.2	4.2 et 4.3
4	Test à basse température	M	13.4.4	4.4.2
5	Test à la chaleur sèche	M	13.4.5	4.4.2 et 4.4.3
8	Test cyclique à la chaleur humide	M	13.4.8	4.4.2 et 4.4.7
9	Test de compatibilité électromagnétique	M	13.4.9	4.4.6

(2) « M » signifie obligatoire.

